

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
18 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 29<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le samedi 23 décembre 2017, à 15 heures

*Président* : M. Tommot Monthey . . . . . (Cameroun)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

**Sommaire**

Point 135 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017  
(*suite*)

Point 141 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Point 143 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (*suite*)

Point 146 de l'ordre du jour : Administration de la justice à l'Organisation  
des Nations Unies (*suite*)

Point 147 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger  
les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire  
commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*)

Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé  
à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (*suite*)

Point 163 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union  
africaine-Nations Unies au Darfour (*suite*)

Point 165 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice  
en Haïti (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
2018-2019 (*suite*)

*Incidences sur le budget-programme : projet de budget-programme  
pour l'exercice biennal 2018-2019*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*Projet de rapport de la Cinquième Commission*

Point 134 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies*

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la partie principale de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale

*La séance est ouverte à 23 h 50*

**Point 135 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (suite) (A/C.5/72/L.11)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.11 : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017*

1. Le projet de résolution [A/C.5/72/L.11](#) est adopté.

**Point 141 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite) (A/C.5/72/L.10)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.10 : Gestion des ressources humaines*

2. Le projet de résolution [A/C.5/72/L.10](#) est adopté.

**Point 143 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (suite) (A/C.5/72/L.9)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.9 : Régime commun des Nations Unies*

3. Le projet de résolution [A/C.5/72/L.9](#) est adopté.

**Point 146 de l'ordre du jour : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/C.5/72/L.8)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.8 : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies*

4. Le projet de résolution [A/C.5/72/L.8](#) est adopté.

**Point 147 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (suite) (A/C.5/72/L.7)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.7 : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991*

5. Le projet de résolution [A/C.5/72/L.7](#) est adopté.

**Point 148 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (suite) (A/C.5/72/L.12)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.12 : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux*

6. Le projet de résolution [A/C.5/72/L.12](#) est adopté.

**Point 163 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (suite) (A/C.5/72/L.14)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.14 : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour*

7. Le projet de résolution [A/C.5/72/L.14](#) est adopté.

**Point 165 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (suite) (A/C.5/72/L.13)**

*Projet de résolution A/C.5/72/L.13 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti*

8. Le projet de résolution [A/C.5/72/L.13](#) est adopté.

**Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (suite) (A/C.5/72/L.15)**

*Incidences sur le budget-programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/C.5/72/L.15)*

*Projet de décision A/C.5/72/L.15 : Incidences sur le budget-programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019*

9. Le projet de décision [A/C.5/72/L.15](#) est adopté.

10. **M. Khalilovo** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation a formulé plusieurs observations durant l'examen des incidences financières du projet de résolution à la section F intitulée « Instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ». Malheureusement, le texte final du projet de décision ne tient pas compte de ces observations. Sa délégation n'est pas opposée à l'adoption du projet de décision, mais elle se voit contrainte de prendre ses distances avec le consensus.

11. La séance est suspendue 0 h 10 le dimanche 24 décembre 2017 et reprend à 0 h 55.

*Projet de rapport de la Cinquième Commission (A/C.5/72/L.21)*

12. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de rapport de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/C.5/72/L.21](#)), qui expose les mesures prises par la Commission et comprend ses recommandations. Il

invite la Commission à examiner les recommandations figurant dans la partie III.

*Projet de résolution I : Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/C.5/72/L.16)*

13. *Le projet de résolution I est adopté.*

14. **M. Awa** (République arabe syrienne) dit que sa délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution, mais qu'elle émet des réserves quant à l'inclusion au chapitre 27 (Aide humanitaire) de ressources financières pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne. Les sommes importantes qui lui sont allouées seraient mieux employées si elles servaient à accroître la part de l'aide fournie par les organisations internationales coopérant avec le Gouvernement syrien. Les mécanismes de ce type sont contraires à la Charte des Nations Unies, car ils constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'indépendance des États et une ingérence dans leurs affaires intérieures.

*Projet de résolution II : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/C.5/72/L.17)*

15. **M<sup>me</sup> Barts iotas** (contrôleuse) dit que le paragraphe 42 du projet de résolution II devrait être libellé comme suit : « *Approuve*, pour les 34 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, un budget d'un montant global de 408 490 000 dollars, y compris les autorisations d'engagement de dépenses pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, et un montant de 686 900 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2018-2019 » et le paragraphe 43, comme suit : « *Approuve également* l'imputation d'un montant de 580 030 700 dollars, dont 853 800 dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ».

16. **M<sup>me</sup> De Armas Bronchant** (Cuba) dit, s'agissant du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, au titre du groupe thématique I, envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/72/371/Add.1), que sa

délégation soutient pleinement la mission du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, mais qu'aucun mandat ne permet, juridiquement, de mener des activités mettant en œuvre la responsabilité de protéger. Les prévisions budgétaires et les descriptifs connexes concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger devraient être supprimés du projet de budget jusqu'à ce que l'Assemblée générale se prononce sur cette notion, sa portée, l'exercice de cette responsabilité et les autres questions connexes.

17. Elle propose d'ajouter deux alinéas au préambule et deux paragraphes à la section XXII du projet de résolution A/C.5/72/L.17. Le premier alinéa serait formulé comme suit : « *Rappelant* que l'Assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la notion de responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences et les éventuels moyens d'exercer cette responsabilité », et le second comme suit : « *Notant* que les prévisions afférentes au groupe thématique I comportent un texte explicatif et exposent les fonctions, les réalisations escomptées, les indicateurs de résultats, les produits et d'autres renseignements concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger ». Le premier paragraphe serait libellé comme suit : « *Décide* de supprimer toutes les références aux activités et produits concernant la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et dans les textes explicatifs concernant le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide », et le second comme suit : « *Prie* le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ».

18. **M. Ligand** (Estonie), au nom de l'Union européenne, demande un vote enregistré sur l'amendement oral proposé.

*Explications de vote avant le vote*

19. **M. Escot Gonzalez** (Nicaragua) dit qu'il ne convient pas que la Commission ouvre un crédit au titre du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger ni que ce crédit soit ajouté aux ressources demandées pour le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. La notion de responsabilité de protéger ne fait pas l'objet d'un consensus au sein de l'Assemblée générale. Par conséquent, sa délégation appuiera le projet d'amendement oral et invite instamment les autres délégations à faire de même.

20. **M. Yazd Ani** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation appuiera l'amendement proposé oralement.

21. **M. Vachon** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que, au Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux ont adopté par consensus une déclaration qui fait référence à la responsabilité de protéger. Un des éléments de la mise en œuvre de la déclaration a consisté à créer le mandat du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger. L'Assemblée a réaffirmé son appui à cette mission et approuvé son financement année après année. En rejetant à maintes reprises l'amendement oral qui est une nouvelle fois proposé, la Commission a manifesté son appui aux fonctions du Conseiller spécial et reconnu que le rôle de la Commission n'était pas d'examiner les mandats politiques mais plutôt de se pencher sur leurs aspects budgétaires et administratifs. L'Assemblée a réaffirmé par un large soutien émanant de l'ensemble des régions qu'elle était favorable à l'inscription de la responsabilité de protéger à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session et offrira une tribune appropriée pour l'examen de cette question. Les trois délégations au nom desquelles s'exprime l'intervenant estiment que la Cinquième Commission devrait se concentrer sur les domaines qui sont de son ressort, et invitent donc tous les États Membres à voter contre l'amendement oral proposé.

22. **M. Awa** (République arabe syrienne) dit que la responsabilité de protéger est un des sujets les plus controversés en discussion à l'ONU et l'Assemblée n'est pas parvenue à trouver un consensus sur la définition, l'étendue ou les effets de ce principe, ou sur la manière de l'appliquer. Sa délégation considère la mise en œuvre de cette notion comme une violation flagrante des objectifs et des principes de la Charte, en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans les affaires qui relèvent de leur compétence nationale. En conséquence, sa délégation votera pour l'amendement oral.

23. **M. Vaganova** (Biélorus) déclare que sa délégation approuvera l'amendement oral. La responsabilité de protéger doit être juridiquement encadrée et les États doivent comprendre ce qui se cache derrière cette notion avant que l'Assemblée puisse examiner ses détails et sa mise en œuvre. En l'absence de consensus au sein de l'Assemblée sur cette notion, sa délégation encourage les autres États Membres à voter pour l'amendement oral proposé.

24. **Le Président** rappelle qu'il a été demandé de procéder à un vote enregistré.

25. *À la demande du représentant de l'Estonie, il est procédé à un vote enregistré sur l'amendement oral proposé par Cuba.*

*Votent pour :*

Angola, Biélorus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cuba, Égypte, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du).

*Votent contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie, Ukraine, Uruguay.

*S'abstiennent :*

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Chine, Colombie, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Guinée équatoriale, Inde, Iraq, Jamaïque, Kenya, Koweït, Libéria, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Népal, Oman, Philippines, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie.

26. *L'amendement oral proposé par Cuba est rejeté par 71 voix contre 17, avec 39 abstentions.*

27. *Le projet de résolution II est adopté.*

*Projet de résolution III : Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/C.5/72/L.18)*

28. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution III. La section A concerne l'ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2018-2019, la section B

les prévisions révisées de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019 et la section C le financement des crédits ouverts pour l'année 2018.

29. *Le projet de résolution III est adopté.*

*Projet de résolution IV : Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019 (A/C.5/72/L.19)*

30. *Le projet de résolution IV est adopté.*

*Projet de résolution V : Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/C.5/72/L.20)*

31. *Le projet de résolution V est adopté.*

32. **Le Président** invite la Commission à adopter le projet de rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/C.5/72/L.21)

33. *Le projet de rapport de la Cinquième Commission est adopté.*

#### **Point 134 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/72/L.22)*

*Projet de résolution A/C.5/72/L.22 : Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies*

34. *Le projet de résolution A/C.5/72/L.22 est adopté.*

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure (A/C.5/72/L.23)*

*Projet de décision A/C.5/72/L.23 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

35. **Le Président** dit que, en ce qui concerne la question de savoir si le point qui fait l'objet de la section A du projet de décision doit être examiné à la reprise de la soixante-douzième session ou à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, il croit comprendre que la Commission souhaite se prononcer sur la question après des consultations qui seront menées avant le début de la première partie de la reprise de la soixante-douzième session.

36. *Il en est ainsi décidé.*

37. *Le projet de décision A/C.5/72/L.23 est adopté.*

#### **ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA CINQUIÈME COMMISSION À LA PARTIE PRINCIPALE DE LA SOIXANTE-DOUZIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

38. **M<sup>me</sup> Pereira Sotomayor** (Équateur), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que celui-ci a œuvré pour qu'un niveau adéquat de ressources soit garanti pour le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 et l'exécution intégrale de tous les programmes et activités prescrits. Les États Membres doivent fournir à l'ONU les ressources dont elle a besoin pour remplir son rôle de catalyseur essentiel du programme de développement. Pour le Groupe, le renforcement du pilier Développement demeure une priorité.

39. Elle sait gré au Secrétaire général de promouvoir la réforme du dispositif de gestion et de poursuivre les consultations avec l'Assemblée générale au sujet de ses initiatives de réforme et des mécanismes intergouvernementaux prévus par la Charte et les résolutions de l'Assemblée. La réalisation d'un ordre mondial plus juste et équitable ne peut se faire sans une Organisation des Nations Unies efficace et efficiente. La réforme du dispositif de gestion vise à renforcer la capacité de l'Organisation d'exécuter ses missions pleinement et efficacement, en particulier sur le terrain.

40. Le Groupe demeure préoccupé par la question de la ponctualité dans la communication des documents à la Commission. La présentation tardive de certains documents lui a compliqué la tâche.

41. **M. Burity** (Angola), au nom du Groupe des États d'Afrique, félicite la Commission d'avoir mené ses travaux à leur terme dans un esprit de bonne volonté, malgré les difficultés auxquelles elle a dû faire face en raison de la publication tardive de certains documents et des contraintes de temps qui en ont résulté.

42. **M<sup>me</sup> Riley** (Barbade), au nom de la Communauté des Caraïbes, dit que celle-ci est préoccupée par les retards dans la publication des documents, qui ont empêché la Commission de s'acquitter de ses responsabilités dans les délais prescrits. Elle espère que, lors des sessions à venir, la situation s'améliorera et salue la volonté de la Commission de tout faire pour que les décisions soient prises par consensus. Lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2018-2019, la Commission a réaffirmé l'importance des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et maintenu son appui aux questions qui revêtent une grande importance pour les petits États insulaires en développement. Elle s'est félicitée de l'élan décisif donné au projet d'équipement

mené à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

43. Si la Communauté note avec satisfaction que les délégations ont fait preuve de souplesse et d'esprit de compromis durant les négociations, elle relève avec préoccupation le grand nombre de propositions qui ont visé à imposer des coupes arbitraires dans le pilier Développement de l'Organisation. Ces propositions se sont attaquées aux ressources, qu'elles soient affectées à des postes ou à d'autres objets de dépense, allouées à des initiatives de renforcement des capacités et à des activités relatives à des programmes qui ont pour but d'aider les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement. L'aide fournie aux entités, organismes et programmes des Nations Unies destinée au développement devrait être suffisante pour assurer la bonne exécution des mandats approuvés par les États Membres.

44. Il est regrettable que la Commission n'ait pu achever l'examen du projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions durant la session en cours.

45. La Communauté exprime son soutien à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et compte que le Secrétaire général, qui a proposé pour la Mission un budget pragmatique et économe, sera en mesure d'exécuter pleinement et ponctuellement le mandat qu'elle a reçu.

46. La Communauté s'est ralliée au consensus sur la résolution relative aux propositions du Secrétaire général concernant un nouveau modèle de gestion, manifestant son soutien à la réforme du dispositif de gestion qui vise à créer une Organisation efficace, efficiente et adaptée à ses missions, et attend avec intérêt d'examiner le rapport complet du Secrétaire général à ce sujet.

47. **M<sup>me</sup> Aşık** (Turquie), au nom également de l'Australie, de l'Indonésie, du Mexique et de la République de Corée, déclare que les décisions de la Commission permettront à l'Organisation de disposer des ressources nécessaires pour accomplir les missions que les États Membres lui ont conférées. Elle se félicite de l'appui manifesté à la vision du Secrétaire général et de sa détermination à faire avancer la réforme du dispositif de gestion. Les États Membres doivent rester vigilants ; la réforme doit être mise en œuvre d'une manière constructive et mesurée afin que l'ONU gagne en efficacité tout en renforçant la confiance des gouvernements et des peuples partout dans le monde grâce à une responsabilisation et une transparence accrues.

48. **M. De Preter** (observateur de l'Union européenne), au nom des États membres de l'Union européenne, dit que la Commission a fait des progrès importants en adoptant des résolutions sur l'administration de l'Organisation et les ressources requises pour le prochain exercice biennal. Les États membres de l'Union européenne souscrivent à l'intention du Secrétaire général d'améliorer la gestion de l'Organisation et attendent avec intérêt de recevoir son rapport complet sur la question et les résultats de la modification du cycle du budget-programme qui a été décidée.

49. **M. Hoshino** (Japon) dit que la Commission est parvenue à un accord sur de nombreuses questions importantes grâce à un travail considérable accompli dans un esprit de compromis. Le consensus obtenu sur la réforme de la gestion permettra au Secrétaire général d'honorer son engagement à mettre en œuvre cette initiative, ce qui entraînera d'autres réformes de l'Organisation visant à assurer une exécution plus efficace et efficiente de ses missions, dans le strict respect de la discipline budgétaire.

50. La Cinquième Commission aurait elle-même besoin d'être réformée, comme l'a montré la présentation tardive des documents, dans certains cas quelques jours seulement avant la fin de la session, ce qui n'a laissé que peu de temps aux États Membres pour examiner les points de l'ordre du jour. Les méthodes de travail de la Commission devraient être revues pour en accroître l'efficacité, par exemple en fixant une date limite pour la communication des documents officiels, autour de la mi-session, même pour les questions comportant des échéanciers.

51. **M. Fu Daopeng** (Chine) dit que la Commission a mené à bien une tâche difficile grâce à la souplesse dont elle a fait preuve durant ses consultations. Les décisions prises, notamment sur la réforme de la gestion et le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, ont posé des bases solides garantissant le bon fonctionnement de l'Organisation au cours des deux prochaines années.

52. Il est regrettable que des documents aient été présentés avec retard, ce qui a nui à l'examen des points de l'ordre du jour. Sa délégation est profondément préoccupée par cette question et a prié le Bureau de prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation et faire preuve de plus de souplesse afin de s'adapter à des circonstances qui évoluent, et à des défis nouveaux.

53. **M. Feldman** (Brésil), au nom de sa délégation, salue la décision historique de la Commission relative à la réforme du dispositif de gestion et la volonté du

Secrétaire général d'améliorer la capacité de l'Organisation à exécuter ses missions. Tous les domaines d'activité de l'Organisation devraient bénéficier de cette réforme, notamment le pilier Développement et la réalisation des objectifs de développement durable.

54. Sa délégation fait grand cas de la discipline budgétaire et se félicite de l'adoption du cycle budgétaire annuel ; elle attache également de l'importance au système de contrôle qui fait l'objet de l'Article 17 de la Charte. Elle applaudit à la volonté de réforme de la gestion du Secrétaire général et à son engagement à appliquer les mécanismes intergouvernementaux prévus par la Charte et les résolutions de l'Assemblée générale. L'Organisation obtiendra de meilleurs résultats en s'appuyant sur des mécanismes fiables.

55. **M. Gohar** (Pakistan) dit que la Commission vient d'adopter des résolutions sur plusieurs points importants de l'ordre du jour, notamment le passage à un nouveau cycle budgétaire d'un an. Il est urgent de réformer l'ONU pour la rendre plus réactive alors qu'elle voit le champ de ses activités s'élargir rapidement. Grâce à la réforme de son dispositif de gestion, l'Organisation exécutera ses missions avec plus d'efficacité. Il est crucial que la mise en œuvre de la réforme se fasse en concertation avec les États Membres ; la date de la présentation du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur ce sujet doit être fixée avec soin de manière à laisser suffisamment de temps à la Commission pour délibérer.

56. **M. Velázquez Castillo** (Mexique) dit que sa délégation se félicite de l'adoption du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et du financement des missions politiques spéciales, de plusieurs projets d'équipement, du progiciel de gestion intégré Umoja et du régime des pensions des Nations Unies. Il sait gré aux États Membres d'avoir œuvré dans un esprit de coopération à l'adoption des ressources de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de la MINUJUSTH afin de poursuivre les efforts de paix dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'adoption d'une résolution sur la réforme du dispositif de gestion doit également être notée ; elle témoigne que l'Assemblée soutient le Secrétaire général dans sa volonté d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

57. **M<sup>me</sup> Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que la présente session au cours de laquelle les membres de la Commission ont manifesté une volonté de discipline budgétaire et de réforme a marqué un point d'inflexion dans la vie de l'Organisation. Un pas

important a été franchi en vue de placer l'Organisation sur une trajectoire budgétaire saine et durable, en approuvant un budget d'un montant de 5,396 milliards de dollars, en baisse par rapport au niveau de ressources de l'exercice biennal 2016-2017. Cette décision témoigne de la poursuite des efforts dans la recherche des gains d'efficacité et des doubles emplois à éliminer dans tous les postes du budget. Les missions politiques spéciales ont reçu des financements qui permettront de faire avancer les processus politiques en cours, notamment au Yémen, en Colombie et en Afghanistan. Les budgets des missions de maintien de la paix en Haïti et au Darfour ont été rectifiés pour tenir compte de la révision de leurs mandats.

58. La Commission a entériné la réforme de la gestion telle que l'envisage le Secrétaire général et a pris des mesures de simplification du processus budgétaire qui permettront de mettre en œuvre une gestion plus prudente assortie de l'application du principe de responsabilité. Elle a également reconnu l'importance de mener les efforts de réforme en cours à leur terme, tel le déploiement d'Umoja et des stratégies de gestion souple de l'espace de travail. La Commission a examiné les structures de contrôle de l'ONU dont le but est de promouvoir le principe de responsabilité et de prévenir les fraudes et la corruption. Elle a consolidé l'indépendance du Bureau des services de contrôle interne et le système de justice interne, et appelé à poursuivre l'examen de la politique de protection des lanceurs d'alerte. Enfin, elle a unanimement affirmé son attachement au régime commun des Nations Unies et à la mission de régulation de la rémunération des fonctionnaires dévolue à la Commission de la fonction publique internationale, qui comprend notamment la formulation de recommandations visant, selon les cas, à réduire ou augmenter les avantages sociaux. Tous les membres de la Commission voudraient que l'ONU soit au mieux de sa forme et souhaitent l'aider à répondre efficacement aux défis complexes de l'époque.

59. **M<sup>me</sup> Anselmina** (Paraguay) rend hommage au travail acharné des membres de la Commission et à l'esprit de coopération qui a régné durant leurs délibérations.

60. **Le Président** déclare que la Commission a achevé ses travaux pour la partie principale de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 2 h 30 le dimanche 24 décembre 2017.*